



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES MARCHÉS DU COURRIER, DU COLIS ET DES ACTIVITÉS CONNEXES EN FRANCE

ANNÉE 2023

OBSERVATOIRE DU COURRIER ET DU COLIS

17 octobre 2024

ISSN n°2258-3106

Sommaire

Remarques générales	3
Ruptures de séries	3
Synthèse	4
Partie 1 – Panorama des marchés en 2023	8
1. Les envois de correspondance distribués en France	8
1.1. Les envois de correspondance par niveau d’urgence et poids, hors plis remis contre signature	8
1.2. La publicité adressée et les autres envois de correspondance	10
1.3. Le trafic égrené et le trafic industriel	13
1.4. Les envois de correspondance remis contre signature	15
2. Les colis distribués en France	17
3. L’activité internationale : import et export	19
3.1. Le marché international	19
3.2. Focus sur l’export	20
3.3. Focus sur l’import	22
4. La presse	24
5. La publicité non adressée	26
Partie 2 – Investissements et emploi des activités postales et de colis	28
1. Les investissements	28
2. L’emploi	29
Annexe : définitions des différents segments de marché	31
1.1. Envois de correspondance	31
1.2. Colis	31
1.3. Distribution de la presse aux abonnés	32
1.4. Publicité non adressée	32

Remarques générales

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse publie les résultats de l'enquête annuelle 2023 menée sur les marchés des activités postales et des activités connexes. Cette enquête est conduite auprès des opérateurs autorisés au 31 décembre 2023 et des opérateurs des marchés non soumis à autorisation pour la publicité non adressée.

En outre, le règlement n°2018/644 du Parlement européen et du Conseil relatif aux services de livraison transfrontière de colis a donné de nouvelles compétences aux États membres. Depuis 2018, il permet, entre autres, la collecte d'informations à caractère statistique auprès des opérateurs lorsque ceux-ci emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le périmètre de certains indicateurs présents dans cette publication a évolué en 2019. Auparavant présentés sur le seul champ des opérateurs autorisés¹ au titre de la distribution de courrier, les indicateurs incluent également l'activité des opérateurs de colis. Cette modification de périmètre concerne :

- les flux et revenus issus de la distribution de colis domestiques (c'est-à-dire en provenance et distribués en France), importés et exportés, quelle que soit la nature du colis (colis ordinaire, remis contre signature, express, petits paquets) ;
- le nombre de salariés employés par les opérateurs ;
- les investissements réalisés par ces opérateurs.

Cette étude mentionne également les flux de presse distribués par portage. Les données quantitatives présentées sont issues de l'observatoire de l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM).

L'ensemble des données présentées sont disponibles en open data sur la plateforme ouverte des données publiques françaises : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/observatoire-du-courrier-et-du-colis/>. En particulier, les indicateurs relatifs au marché du colis sont disponibles sur l'ancien périmètre (opérateurs autorisés) jusqu'en 2018 et sur le nouveau périmètre (opérateurs autorisés et opérateurs de colis) à partir de 2017.

Ruptures de séries

- En 2019, en raison de l'élargissement du périmètre des opérateurs interrogés (voir ci-dessus), les indicateurs de colis, d'emploi et d'investissements font l'objet d'un changement de périmètre. Afin d'éviter une rupture de séries sur les années récentes, les données sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire sur le champ des opérateurs autorisés et des opérateurs de colis à partir de 2017.
- En 2017, une meilleure prise en compte des colis contenant des petits objets (ou petits paquets) a entraîné une réaffectation d'une partie de ces objets et des revenus associés des envois de correspondance vers les colis. Cette réaffectation concerne les petits paquets importés et exportés. Cette modification de périmètre a principalement conduit à un transfert de flux et de revenus des rubriques « envois de correspondance » vers les rubriques « colis ». Afin d'éviter une rupture de séries sur les années récentes, les données sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire après réaffectation de ces petits paquets sur la période allant de 2014 à 2021.

¹ [Les opérateurs de services postaux autorisés par l'Arcep](#)

Synthèse

En 2023, **8,4 milliards d'objets adressés (plis, colis, presse par circuit postal) ont été distribués en France ou exportés, pour un revenu s'élevant à 15,5 milliards d'euros hors taxes.** En repli d'environ 9 % par rapport à 2022, le volume d'objets adressés diminue à un rythme sensiblement supérieur à l'année précédente. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de la réduction structurelle des flux postaux engagée depuis plus de quinze ans. **Le revenu généré par l'envoi et la distribution des objets adressés, qui suivait une tendance haussière jusqu'en 2021 porté par le marché du colis, diminue pour la deuxième année consécutive, enregistrant une baisse de 2,2 %.**

Le marché du colis progresse à nouveau

Le marché du colis avait diminué pour la première fois en 2022² (-5 % en un an), alors que ce marché enregistrait une croissance annuelle moyenne de 11 % entre 2017 et 2021. **En 2023, les envois de colis distribués en France et exportés augmentent de 4,3 % en un an, et s'élèvent à 1,7 milliard.** En 2022, le marché du colis avait notamment pâti d'un environnement économique défavorable lié pour partie à la reprise de la crise sanitaire en Chine. Les flux de colis domestiques retrouvent, en 2023, une dynamique positive (+3,7 % en un an). Cette hausse est plus soutenue s'agissant des envois destinés à l'export (+5,4 %) et des colis importés (+5,8 % en un an). Le nombre de colis distribués en France et exportés reste toutefois à un niveau inférieur à 2021, année durant laquelle la croissance avait atteint +15 %.

Le revenu issu de la distribution des colis en France et à l'export augmente également, de +1,6 % en un an. S'élevant à 9,7 milliards d'euros HT, il représente en 2023 près des deux tiers du revenu généré par les activités de distribution des objets adressés.

Les envois de courrier et de presse poursuivent leur baisse tendancielle, tandis que les flux de publicité non adressée chutent fortement

Le nombre d'envois de correspondance distribués en France et exportés s'élève à 6,0 milliards en 2023. En repli de 12,5 %, ce trafic diminue à un rythme supérieur à 2022 pour partie en raison de la distribution des courriers électoraux cette année-là. La mise en place par La Poste de la « nouvelle gamme courrier » a par ailleurs réorienté les délais de distribution à trois jours : **98,2 % des envois de correspondance ont été distribués en J+3** en 2023, contre 73,4 % un an plus tôt. **Le revenu provenant de la distribution de courrier diminue quant à lui de 9,4 % en un an.** Cette baisse est partiellement contenue par les augmentations tarifaires intervenues en 2023 sur une partie des produits relevant du service universel.

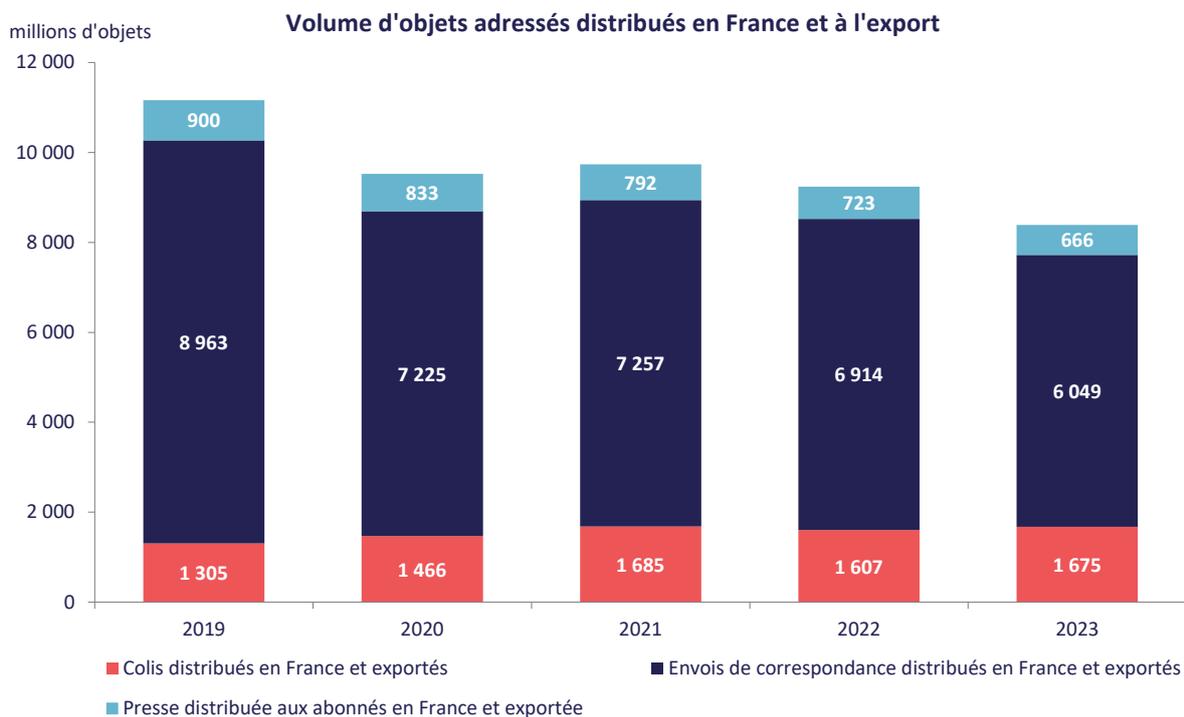
Les flux de presse distribuée par circuit postal, qui connaissent également une baisse endémique, diminuent de 7,9 % en un an (+1 point par rapport à 2022). Cette contraction s'accompagne toutefois d'une **hausse de 2,2 % du revenu généré par cette activité³**, en particulier en raison de la suppression

² La collecte de données auprès des opérateurs de colis a été réalisée pour la première fois au titre de l'année 2017

³ Après compensation des coûts de la mission de service public des transports de presse. La mission de service public de transport de la presse consiste à distribuer, 6 jours sur 7, sur tout le territoire national, avec un très haut niveau de qualité de service, la presse agréée par la commission paritaire des publications et agences de presse. En contrepartie de cette mission, La Poste reçoit une compensation de l'État.

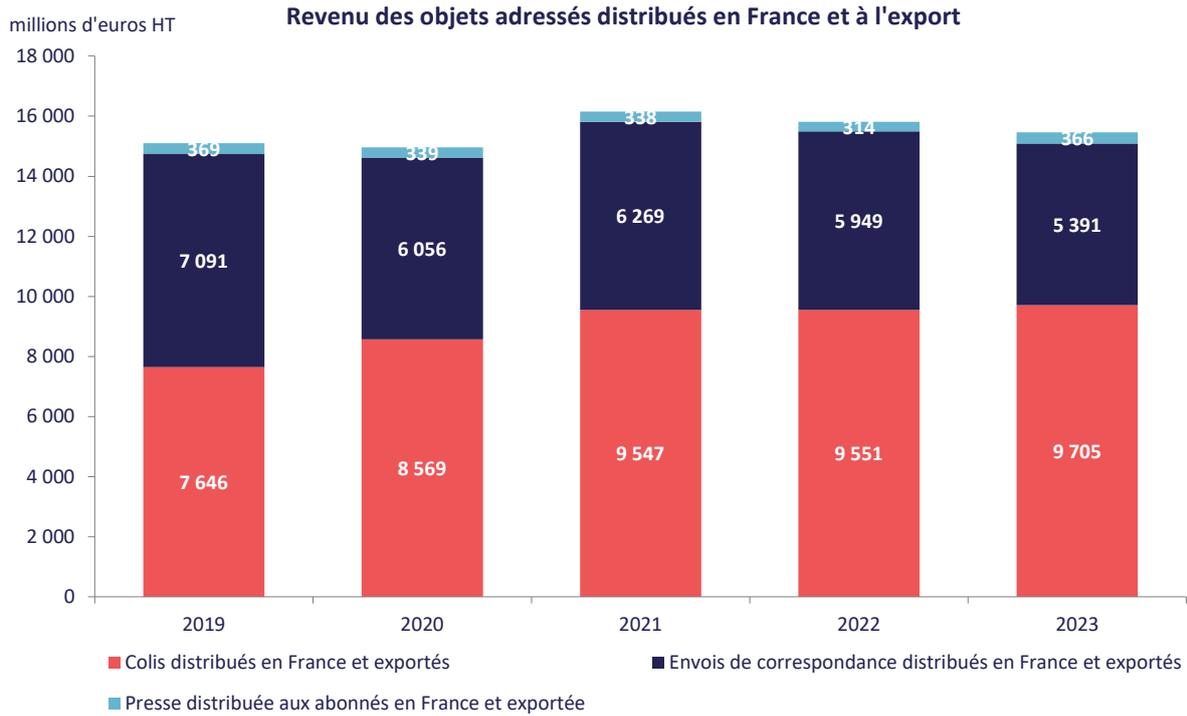
de tarifs spécifiques réservés aux titres de presse d'information politique et générale (PIPG), aux quotidiens à faibles ressources publicitaires (QFRP) et à faible ressources de petites annonces (QFRA)⁴.

Le marché de la publicité non adressée diminue de 22,4 % en volume en 2023. En fort repli depuis 2020, il représente 10,2 milliards d'objets, soit près de deux fois moins qu'en 2019. Le revenu afférent à la publicité non adressée, 351 millions d'euros HT, diminue conjointement de 21,3 %. Cette contraction s'est amplifiée en 2023. Elle intervient alors que le dispositif Oui Pub est expérimenté sur quatorze territoires en France. Ce dispositif vise à ce que seuls les habitants ayant donné leur accord reçoivent ce type de publicité⁵.



⁴ Voir : [Protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse papier abonnée pour les années 2022-2026](#)

⁵ Voir : [Article 21 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets](#)



Les volumes

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Objets distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	8 716	7 014	7 030	6 708	5 870	-12,5%
Colis	1 234	1 389	1 596	1 520	1 584	4,2%
Distribution postale de la presse aux abonnés	888	822	782	713	657	-7,9%
Total des objets adressés distribués en France	10 837	9 225	9 408	8 941	8 111	-9,3%
Objets exportés						
Envois de correspondance	247	211	227	207	179	-13,4%
Colis	71	77	89	86	91	5,4%
Presse	12	11	10	10	9	-9,5%
Total des objets adressés Export	330	298	326	303	279	-7,9%
Total du marché des objets adressés	11 167	9 524	9 734	9 244	8 390	-9,2%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance (y compris remis contre signature), colis, presse et publicité non adressée.

Les colis comprennent les colis ordinaires, les colis express et les petits paquets

Activités postales et marchés connexes de distribution - Volumes des envois en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Total publicité non adressée	20 201	12 296	14 255	13 200	10 239	-22,4%
Total de presse portée*	959	nd	896	839	769	-8,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Source : ACPM, Observatoire de la presse – Portage de presse payante grand public

En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM

Les revenus

Activités postales et marchés connexes de distribution - Revenus des envois millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Objets distribués en France						
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	6 812	5 817	6 008	5 691	5 154	-9,4%
Colis	6 421	7 265	8 084	8 021	8 158	1,7%
Distribution postale de la presse aux abonnés	354	325	325	300	353	17,5%
Total des objets adressés distribués en France	13 587	13 406	14 417	14 013	13 665	-2,5%
Objets exportés						
Envois de correspondance	279	239	261	257	237	-7,9%
Colis	1 225	1 304	1 463	1 530	1 547	1,1%
Presse	15	14	14	14	14	-1,6%
Total des objets adressés Export	1 519	1 557	1 738	1 801	1 797	-0,2%
Total du marché des objets adressés	15 106	14 963	16 154	15 813	15 462	-2,2%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

L'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance (y compris remis contre signature), colis, presse et publicité non adressée.

Les colis comprennent les colis ordinaires, les colis express et les petits paquets

Activités postales et marchés connexes de distribution - Revenus des envois millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Total publicité non adressée	671	413	489	446	351	-21,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Partie 1 – Panorama des marchés en 2023

1. Les envois de correspondance distribués en France

Le volume des envois de correspondance (y compris remis contre signature) s'élève à 5,9 milliards d'objets en 2023. Le recul structurel du courrier distribué en France se poursuit : ces flux diminuent de 12,5 % en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse, plus soutenue qu'au cours des années précédentes, s'explique en partie par la tenue des élections présidentielle et législatives en 2022. La distribution des courriers électoraux avait modéré le repli de ce segment de marché. L'absence de ce type de flux en 2023 conduit par conséquent à un recul plus élevé du volume de courrier. Hors courriers électoraux, le volume de courrier diminue de 9,3 % en 2023, contre 7,3 % en 2022.

Le revenu généré par les envois de correspondance représente quant à lui 5,2 milliards d'euros HT en 2023, en recul de 9,4 % en un an. Cette réduction du revenu moins prononcée que celle du volume s'explique principalement par la distribution en 2022 des courriers électoraux : 238 millions de plis distribués, générant 72 millions d'euros HT⁶. Elle s'explique également par la hausse des tarifs de certains produits relevant du service universel⁷.

Envois de correspondance et remis contre signature - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Envois de correspondance remis contre signature	206	177	184	171	162	-5,6%
Envois de correspondance hors remis contre signature	8 510	6 837	6 846	6 536	5 708	-12,7%
Total envois de correspondance (y. c. remis contre signature)	8 716	7 014	7 030	6 708	5 870	-12,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Envois de correspondance et remis contre signature - Revenus millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Envois de correspondance remis contre signature	1 014	914	1 013	983	940	-4,4%
Envois de correspondance hors remis contre signature	5 799	4 903	4 995	4 708	4 215	-10,5%
Revenu des envois de correspondance (y. c. remis contre signature)	6 812	5 817	6 008	5 691	5 154	-9,4%

Dans les paragraphes suivants et dans le reste de la publication sauf mention contraire, les envois de correspondance considérés sont hors ceux remis contre signature.

1.1. Les envois de correspondance par niveau d'urgence et poids, hors plis remis contre signature

Le délai d'acheminement est un critère qui permet de segmenter le marché des envois de correspondance, notamment parce qu'il répond à des structures tarifaires différentes.

Jusqu'en 2022, le marché était structuré en trois niveaux d'urgence (J+1, J+2 et J+3 et plus), dépendants du délai d'acheminement et disposant de tarifs spécifiques. En 2023, la répartition des envois de correspondance par délais de distribution a été modifiée à la suite de la mise en place par La Poste d'une « nouvelle gamme courrier », centrée sur un délai d'acheminement de trois jours, contre deux jours précédemment.

En 2023, 98,2 % des envois de correspondance ont été distribués en J+3, contre 73,4 % un an plus tôt. Cette hausse s'explique par le report de la quasi-totalité des volumes distribués en J+2 vers une distribution en J+3.

⁶ Source : La Poste, [Document d'enregistrement universel 2023](#)

⁷ Voir [Avis n°22-1457](#) de l'Arcep en date du 12 juillet 2022 sur le dossier tarifaire de La Poste.

La part des envois urgents (J+1) diminuait depuis 2011, à la suite notamment de l'introduction de la Lettre verte cette même année. Ces envois représentaient 5 % des volumes de correspondance en 2022. Avec la disparition de la Lettre prioritaire, le volume de courrier distribué en J+1 représente désormais moins de 0,5 % du trafic global.

La part des envois en J+2, qui avait augmenté jusqu'en 2020 avant de baisser sensiblement était quant à elle de 20 %. En 2023 à l'issue de la restructuration du marché, la part cumulée des envois de correspondance en J+1 et J+2 s'établit à moins de 2 %, soit 102 millions de plis.

Conjointement au report des volumes, le revenu généré par les envois distribués en J+1 et J+2 s'est déplacé vers celui des envois acheminés en J+3. Le revenu des envois de correspondance distribués en J+3 s'accroît de 61,9 % en raison de la bascule de courriers présentant des tarifs plus élevés vers cette catégorie.

Répartition des envois de correspondance selon l'urgence - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Trafic urgent (J+1)	739	447	396	348	102	-94,2%
Trafic rapide (J+2)	1 835	1 504	1 464	1 394		
Trafic non urgent (J+3 et plus)	5 936	4 887	4 986	4 795	5 606	16,9%
Total des envois de correspondance distribués en France*	8 510	6 837	6 846	6 536	5 708	-12,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

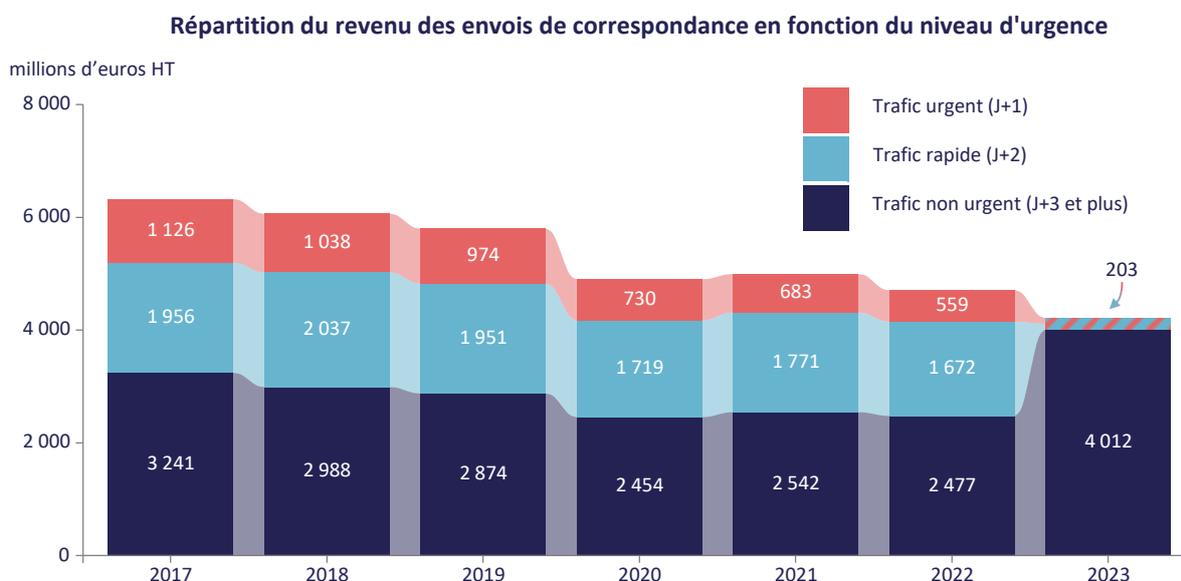
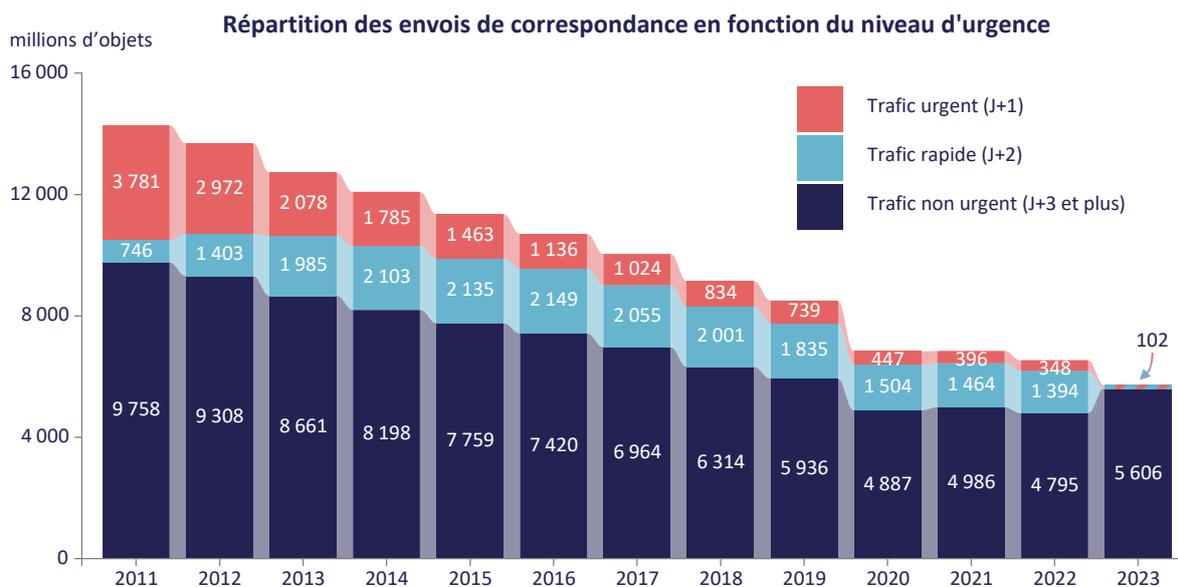
Répartition des envois de correspondance selon l'urgence - Revenus en millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Trafic urgent (J+1)	974	730	683	559	203	-90,9%
Trafic rapide (J+2)	1 951	1 719	1 771	1 672		
Trafic non urgent (J+3 et plus)	2 874	2 454	2 542	2 477	4 012	61,9%
Revenus des envois de correspondance distribués en France*	5 799	4 903	4 995	4 708	4 215	-10,5%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Évolution de la structure du marché liée au renouvellement de la gamme courrier de La Poste

En 2023, La Poste a repositionné les délais d'acheminement de plusieurs offres relevant du service universel à trois jours (J+3 contre J+2 précédemment). Par exemple, les délais d'acheminement de la Lettre verte, de la Lettre recommandée ainsi que de la Lettre suivie ont été relevés de 2 jours à 3 jours. La Lettre prioritaire a été supprimée, pour un délai d'acheminement en J+1. Enfin, l'Écopli, qui était distribué en J+4 a été supprimé pour les particuliers au profit principalement de la Lettre verte.



1.2. La publicité adressée et les autres envois de correspondance

La publicité adressée représente 1,7 milliard d'envois en 2023, soit 30 % du volume total des envois de correspondance (+1,8 point en un an). Le volume de publicité adressée diminue de 7,1 % en un an en 2023, soit un rythme de baisse légèrement supérieur à celui de 2022 (-6,2 %) et aux années qui ont précédé la crise sanitaire (-6,7 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2019). A l'image des autres types de courrier, la crise sanitaire a eu pour conséquence une forte chute des flux de publicité adressée.

Le revenu généré par les envois de publicité adressée s'élève à 645 millions d'euros en 2023. Il diminue à un rythme sensiblement supérieur à celui des envois associés : -7,9 %.

Les envois de correspondance hors publicité représentent quant à eux 4,0 milliards de plis. Depuis 2014, le recul du nombre d'envois de correspondance hors publicité adressée tend à s'accroître.

chaque année, à l'exception des années électorales durant lesquelles sont distribués les courriers électoraux. En 2022, les courriers électoraux représentaient environ 5 % du volume total des correspondances distribuées en France. Par conséquent, le volume d'envois de correspondance hors publicité adressée diminue davantage en 2023 : -14,8 % en un an. Hors courrier électoral, cette contraction se réduit à -10,3 %, contre -7,8 % en 2022. Le revenu généré par les envois de correspondance hors publicité diminue parallèlement de 10,9 % et s'élève à 3,6 milliards d'euros HT en 2023. Cette baisse du revenu moins prononcée que celle du volume s'explique principalement par la distribution en 2022 des courriers électoraux : 238 millions de plis distribués, générant 72 millions d'euros HT⁸. Elle s'explique également mais dans une moindre mesure par la hausse des tarifs de certains produits relevant du service universel⁹.

Publicité adressée et autres envois de correspondance - Volumes <i>en millions d'objets</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Publicité adressée	2 394	1 908	1 965	1 844	1 712	-7,1%
Envois de correspondance, hors publicité adressée	6 116	4 929	4 881	4 692	3 996	-14,8%
Total des envois de correspondance*	8 510	6 837	6 846	6 536	5 708	-12,7%
Part de la publicité adressée	28,1%	27,9%	28,7%	28,2%	30,0%	+1,8 point

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Publicité adressée et autres envois de correspondance - Revenus <i>en millions d'euros HT</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Publicité adressée	888	696	746	701	645	-7,9%
Envois de correspondance, hors publicité adressée	4 911	4 207	4 249	4 007	3 570	-10,9%
Revenus des envois de correspondance*	5 799	4 903	4 995	4 708	4 215	-10,5%
Part de la publicité adressée	15,3%	14,2%	14,9%	14,9%	15,3%	+0,4 point

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

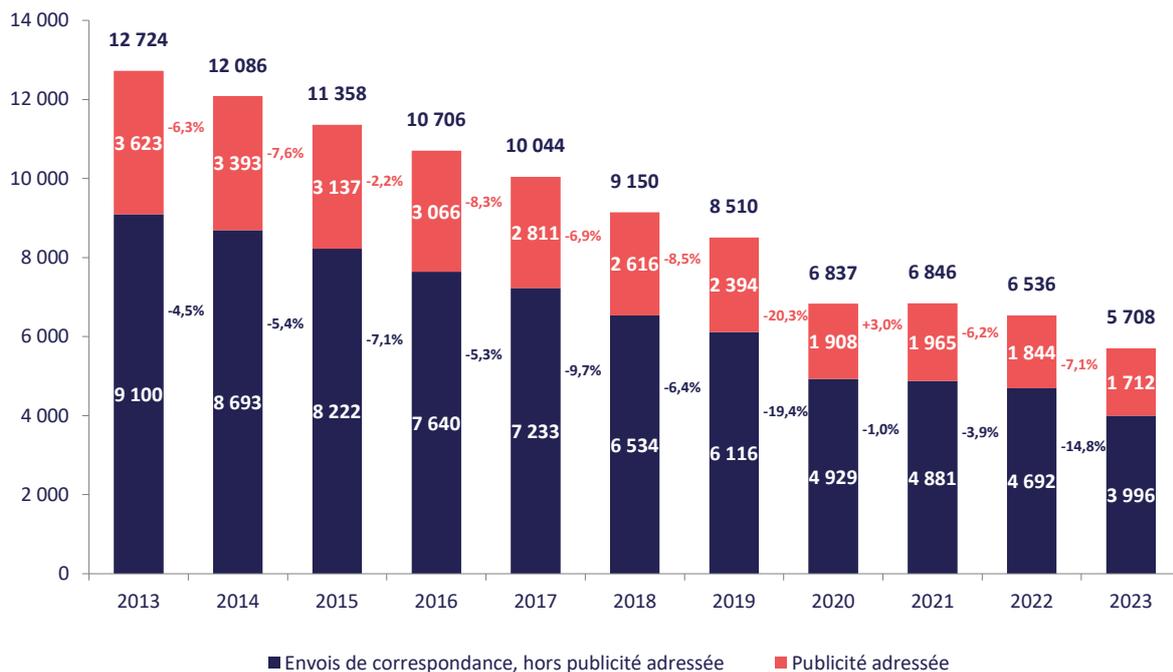
* non compris les envois de correspondance remis contre signature

⁸ Source : La Poste, [Document d'enregistrement universel 2023](#)

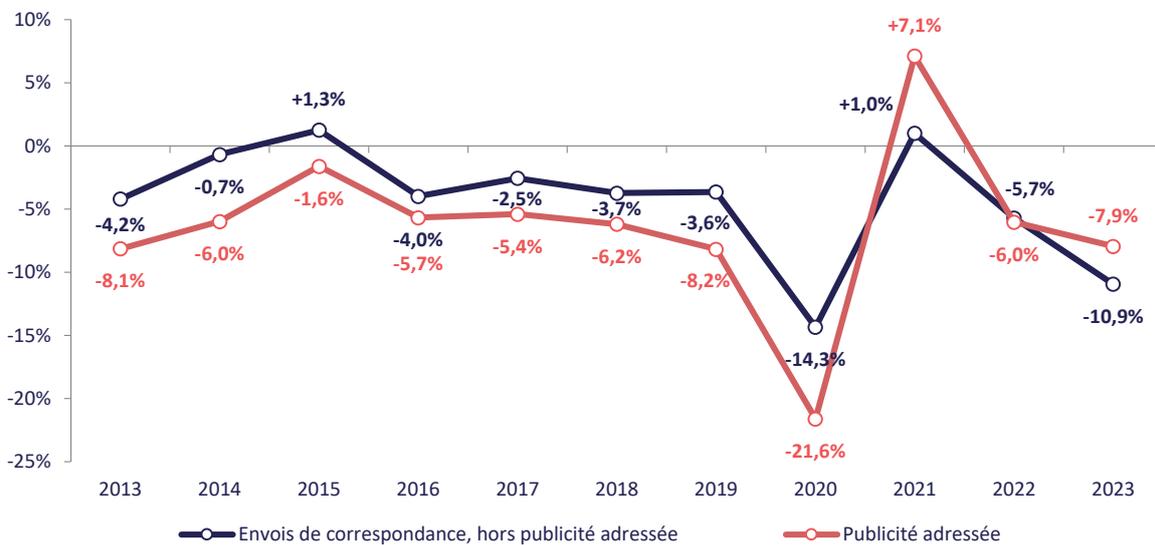
⁹ Voir [Avis n°22-1457](#) de l'Arcep en date du 12 juillet 2022 sur le dossier tarifaire de La Poste.

millions d'objets

Volume des envois de correspondance distribués en France



Évolution du revenu des envois de correspondance distribués en France



1.3. Le trafic égrené et le trafic industriel

Le trafic égrené, c'est-à-dire les envois émis à l'unité ou en quantité inférieure à 100 plis, recule de 26 % en 2023. Cette forte contraction intervient après une année de baisse modérée par la distribution des courriers électoraux. La diminution du nombre de courriers égrenés touche tant les envois des entreprises (-30,5 %) que ceux des particuliers ou des petits professionnels (-18,8 %). Ces derniers représentent 575 millions de plis, soit 42 % du volume de courrier égrené en 2023.

Le revenu associé au trafic égrené diminue de -17,0 % en un an, une baisse en grande partie due à la distribution des courriers électoraux l'année précédente (72 millions d'euros HT¹⁰) et également atténuée par les hausses tarifaires¹¹ intervenues en 2023. En conséquence, le revenu moyen par objet augmente de 12,2 % et s'établit à 1,44 € HT en 2023.

Le trafic industriel, correspondant aux envois en nombre supérieurs à 100 objets, a enregistré une contraction moins élevée que le courrier égrené. Il diminue en 2023 de 7,5 %, après une baisse de 5,0 % l'année précédente. Le trafic industriel est composé pour 61 % des courriers de gestion et pour 39 % de la publicité adressée. La part de la publicité au sein du trafic industriel se maintient à un niveau stable depuis 2020, après avoir suivi une trajectoire baissière au cours des quinze années précédentes.

Le revenu du courrier industriel diminue à un rythme plus limité que le trafic associé : -4,0 % en un an. Cette moindre diminution s'explique également par des hausses de tarifs intervenues en 2023¹². La baisse du revenu généré par le courrier industriel se compose, d'une part, de la réduction de 7,9 % du revenu généré par la publicité adressée et, d'autre part, de la diminution de 2,3 % du revenu généré par les autres envois de correspondance industrielle. Ainsi, la part du marketing direct au sein du revenu issu du trafic industriel diminue de 1,2 point et s'établit à 28,5 %.

Répartition des envois de correspondance (domestique et import) - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Trafic "égrené" déposé chez l'opérateur de distribution	2 640	1 932	1 892	1 830	1 354	-26,0%
dont courrier égrené des entreprises	1 581	1 086	1 112	1 121	779	-30,5%
dont courrier égrené des particuliers et petits professionnels	1 058	844	778	708	575	-18,8%
Trafic industriel (envois en nombre > 100 envois)	5 870	4 906	4 954	4 707	4 354	-7,5%
dont publicité adressée	2 394	1 908	1 965	1 844	1 712	-7,1%
dont autres envois de correspondance	3 476	2 998	2 989	2 863	2 641	-7,7%
<i>Part de la publicité adressée dans le trafic industriel</i>	40,8%	38,9%	39,7%	39,2%	39,3%	+0,1 point
Total des envois de correspondance distribués en France*	8 510	6 837	6 846	6 536	5 708	-12,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

Répartition des envois de correspondance (domestique et import) - Revenus en millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Trafic "égrené" déposé chez l'opérateur de distribution	3 148	2 590	2 569	2 350	1 950	-17,0%
Trafic industriel (envois en nombre > 100 envois)	2 651	2 312	2 426	2 358	2 264	-4,0%
dont publicité adressée	888	696	746	701	645	-7,9%
dont autres envois de correspondance	1 763	1 616	1 680	1 658	1 619	-2,3%
<i>Part de la publicité adressée dans le trafic industriel</i>	33,5%	30,1%	30,7%	29,7%	28,5%	-1,2 point
Total des envois de correspondance distribués en France*	5 799	4 903	4 995	4 708	4 215	-10,5%

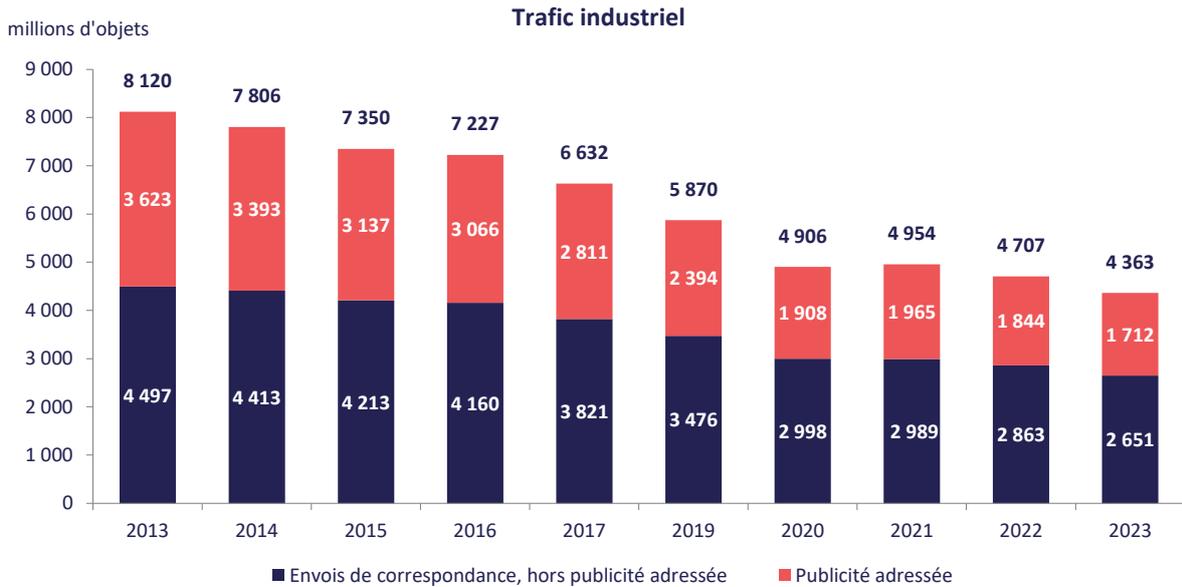
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* non compris les envois de correspondance remis contre signature

¹⁰ Source : La Poste, [Document d'enregistrement universel 2023](#)

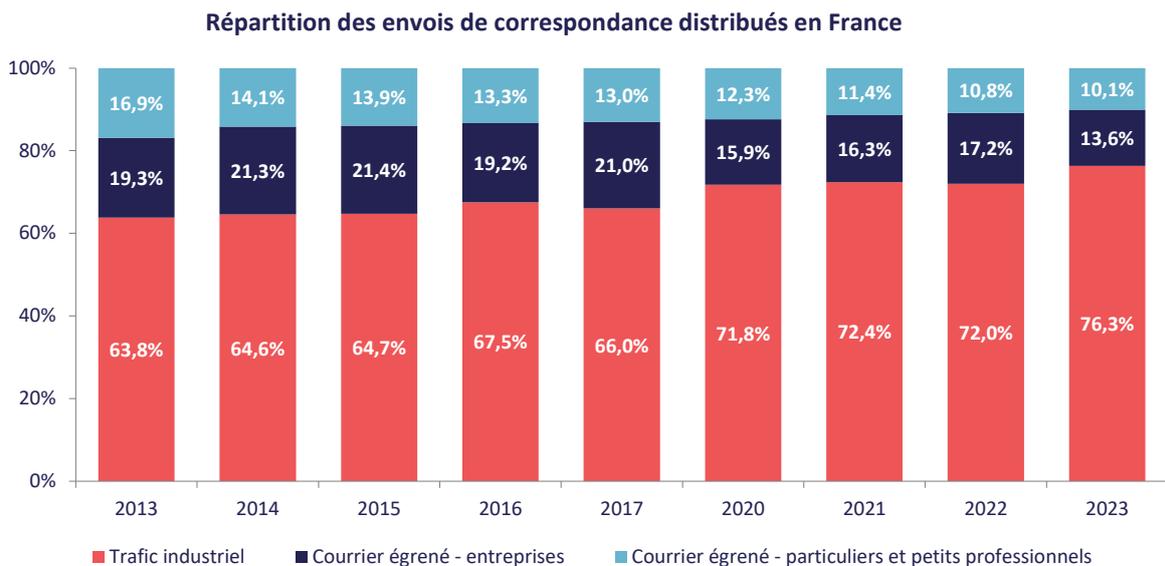
¹¹ Voir [Avis n°22-1457](#) de l'Arcep en date du 12 juillet 2022 sur le dossier tarifaire de La Poste.

¹² La hausse moyenne des tarifs des courriers de gestion est par exemple de +5,2 % et de +7,8 % s'agissant de l'Ecopli en nombre destiné aux entreprises.

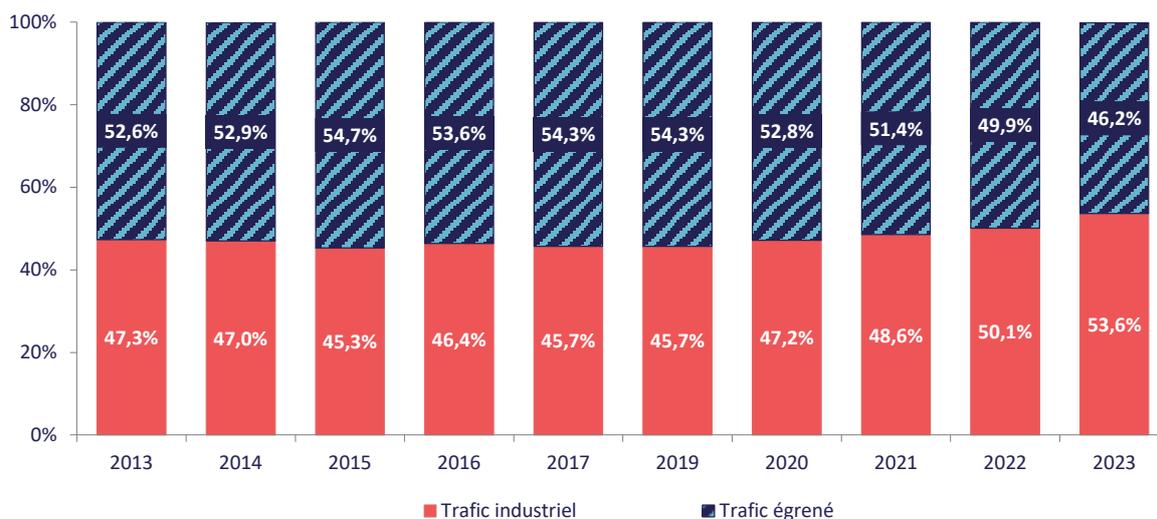


En volume, la baisse plus soutenue des envois de correspondance égrenée par rapport aux envois industriels conduit à la hausse de la part de cette dernière. Les envois industriels représentent en 2023 plus des trois quarts (76,3 %) des envois de correspondance distribués en France. Cette dynamique est principalement due au déclin plus prononcé du volume de courrier égrené émis par les entreprises, dont la part recule de 3,6 points en un an pour atteindre 13,6 % en 2023. Les courriers émis par les particuliers et les petites entreprises représentent 10,1 % du volume de courriers distribués en France. Cette part diminue de manière régulière, d'environ un point tous les deux ans.

En revenu, la part du trafic industriel atteint 53,6 % du revenu total issu des envois de correspondance : une part en hausse de 3,5 points en un an. Elle dépassait pour la première fois celle du revenu généré par le trafic égrené l'année précédente.



Répartition des revenus des envois de correspondance distribués en France



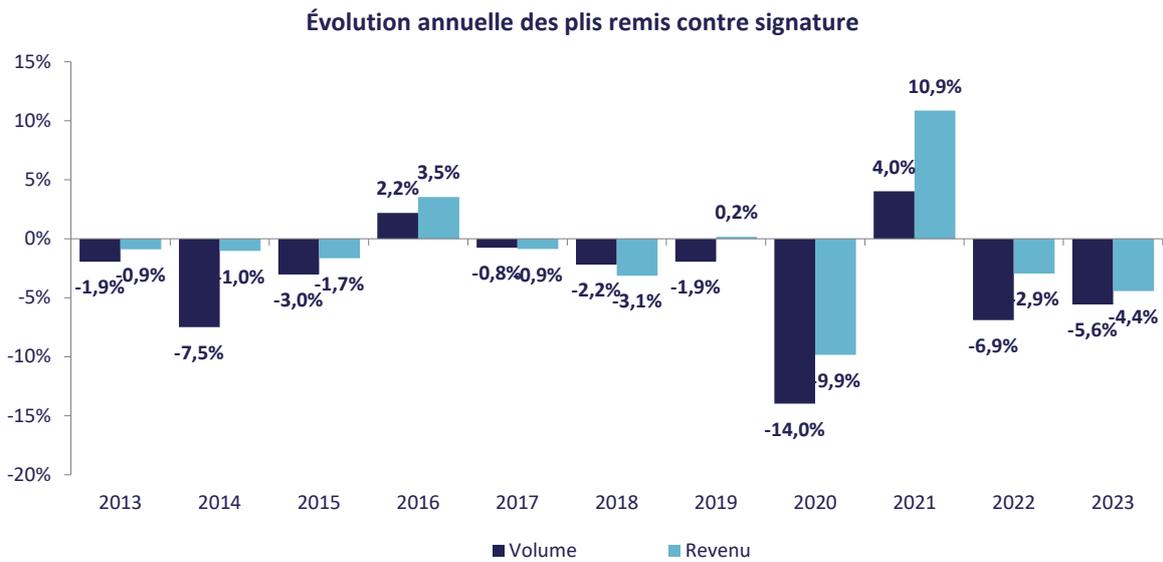
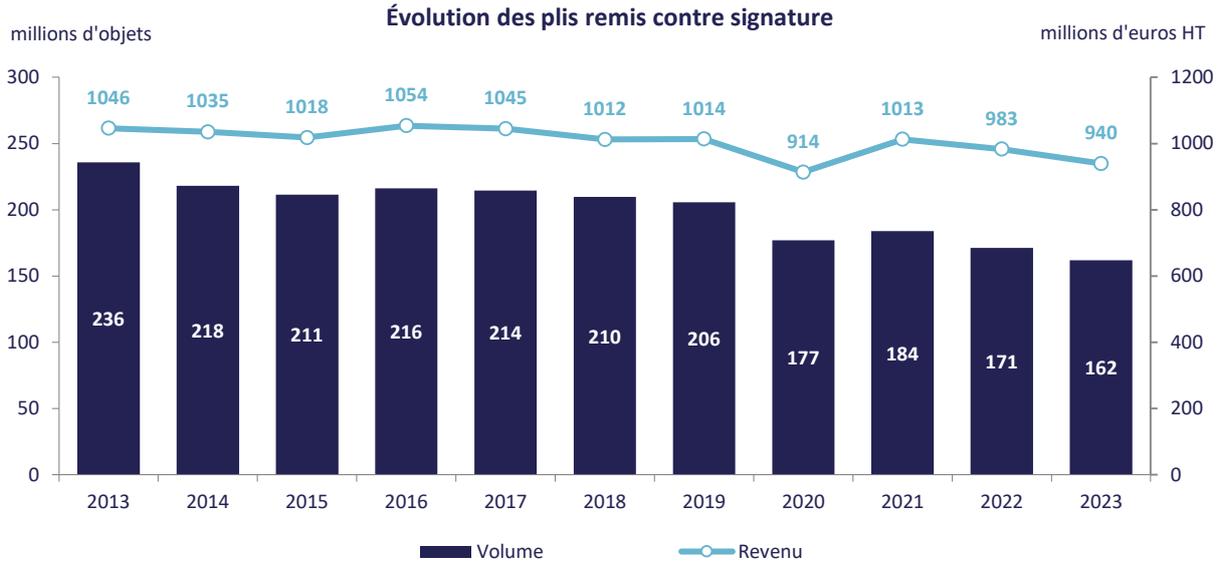
1.4. Les envois de correspondance remis contre signature

Comme l'ensemble des envois de correspondance, la baisse du nombre de plis remis contre signature s'est fortement amplifiée en 2020, avant que leur nombre ne réaugmente en 2021. Depuis 2022, ce trafic diminue à nouveau, à un rythme plus rapide qu'au cours des années précédant la crise sanitaire. Il se contracte de 5,6 % en 2023. Conjointement à la baisse des volumes, le revenu généré par ces envois diminue de 4,4 % pour s'établir à 940 millions d'euros HT. Cette baisse plus modérée s'explique en partie par la hausse du tarif de ce type d'envois¹³. Par conséquent, le revenu moyen par envoi progresse de 1 % en un an et atteint 5,8 euros HT.

Envois de correspondance remis contre signature	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Volume en millions d'objets	206	177	184	171	162	-5,6%
Revenus en millions d'euros HT	1 014	914	1 013	983	940	-4,4%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

¹³ Les hausses tarifaires s'agissant de la Lettre recommandée sont comprises entre 5,3 % et 7,4 % selon les tranches de poids en 2023 (voir [Avis n°22-1457](#) de l'Arcep en date du 12 juillet 2022 sur le dossier tarifaire de La Poste).



2. Les colis distribués en France

En 2023, le nombre de colis distribués en France (colis ordinaires, express et petits paquets) augmente de 4,2 % et s'élève à près de 1,6 milliard. Cette augmentation intervient après une année 2022 en repli, qui succédait à deux années de fortes croissances.

La hausse du nombre de colis distribués en France s'explique pour partie par la reprise des flux d'import, qui s'étaient fortement réduits en 2022 avec la reprise de la crise sanitaire en Chine et la baisse de l'activité que cela avait engendré. Le volume de colis importés augmente de 3,7 % en 2023 pour s'établir à 374 millions d'objets, soit un niveau proche de 2020.

Le volume de colis domestiques augmente également sensiblement : +3,7 %, après avoir diminué de 1,6 % en 2022. Ce rythme de croissance reste toutefois à un niveau deux fois moins élevé que celui de 2019 (+8,3 %) et quatre fois inférieur à celui de 2021. S'élevant à 1,2 milliard, les colis domestiques représentent 76 % du volume total de colis distribués en France (-1 point en un an).

Le revenu afférent à la distribution de colis s'accroît également, de 1,7 % et atteint 8,2 milliards d'euros HT. Celui-ci est soutenu par la distribution des colis domestiques, qui génère 6,6 milliards d'euros HT en 2023 (+2,3 % en un an) et représente 80 % du revenu issu de la distribution des colis en France. Le revenu généré par la distribution de colis importés diminue quant à lui de 0,7 % et s'établit à 1,6 milliard d'euros HT. La réduction du revenu généré par la distribution de colis importés, malgré une hausse de ces volumes, s'explique par une hausse des flux de colis dont le revenu généré est faible.

Colis - Volumes <i>en millions d'objets</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Ensemble des colis*	1 234	1 389	1 596	1 520	1 584	4,2%
dont colis domestiques	879	1 022	1 187	1 167	1 211	3,7%
dont colis importés	355	367	410	353	374	5,8%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

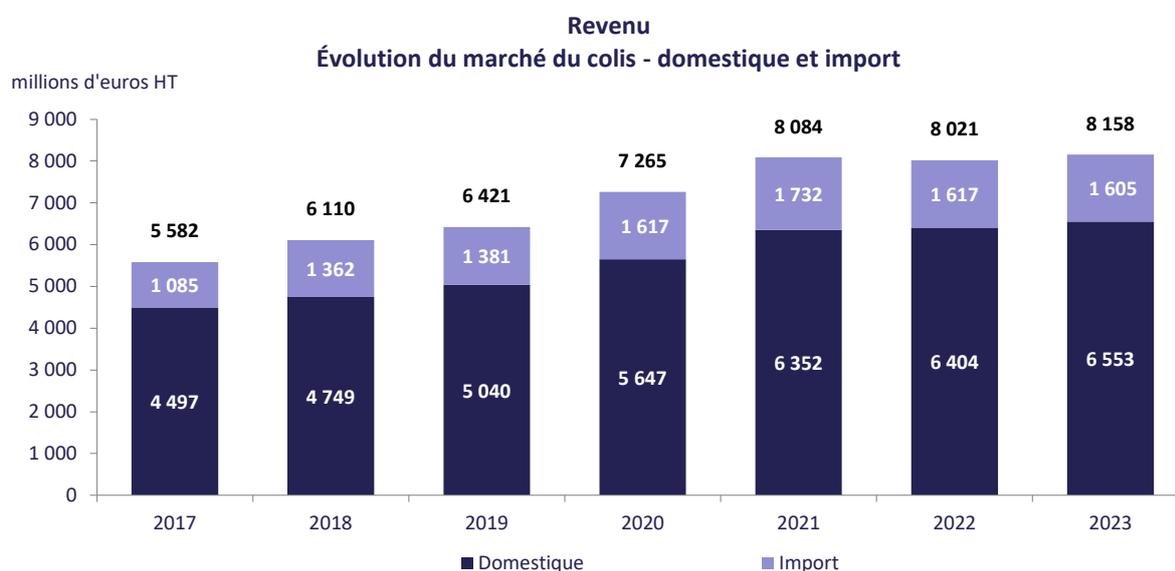
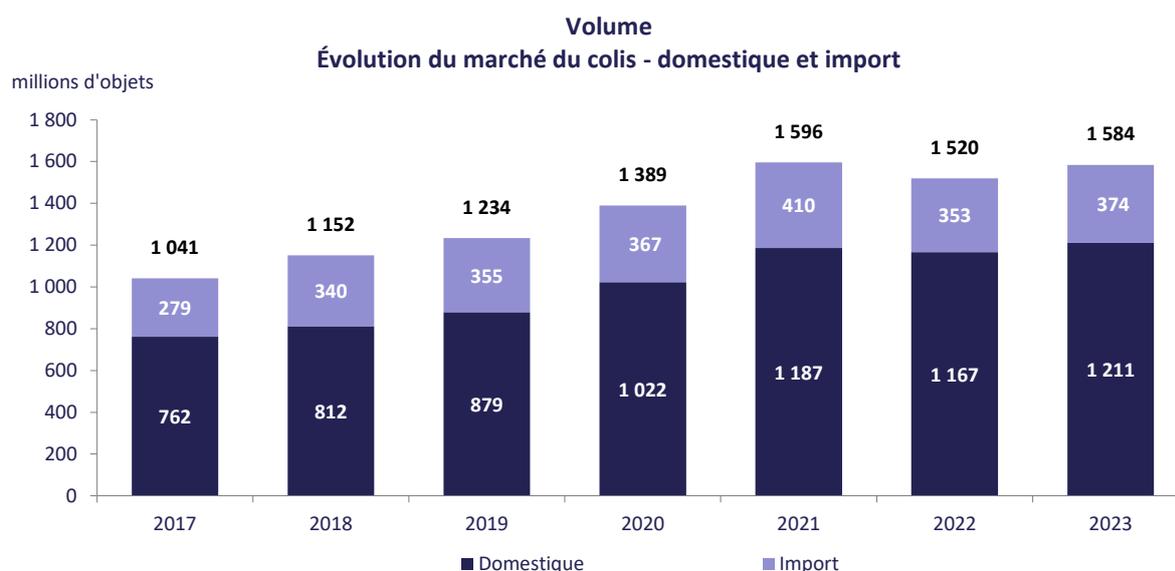
Colis - Revenus <i>en millions d'euros HT</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Ensemble des colis*	6 421	7 265	8 084	8 021	8 158	1,7%
dont colis domestique	5 040	5 647	6 352	6 404	6 553	2,3%
dont colis importés	1 381	1 617	1 732	1 617	1 605	-0,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Évolution des taux de TVA sur les achats en ligne de biens situés en dehors de l'Union européenne

La directive n°2017/2455 du Conseil de l'Union européenne a modifié les règles douanières sur les biens importés hors de l'Union européenne. Les biens dont la valeur ne dépassait pas 22 euros étaient jusqu'alors exonérés de TVA. En application de cette directive, et à compter du 1^{er} juillet 2021, l'ensemble des ventes à distance de biens situés en dehors de l'Union européenne est soumis au régime standard de TVA en vigueur.



3. L'activité internationale : import et export

3.1. Le marché international

a) L'ensemble du marché

Le trafic international (import et export) représente 802 millions d'objets en 2023. Ce volume enregistre un repli de 2,4 % en un an. Depuis 2018, ces flux connaissent une tendance baissière, à l'exception de 2021. Cette diminution des flux provient entièrement de la baisse des flux d'export (-7,9 % en un an), tandis que le volume d'objets importés se maintient à un niveau pratiquement stable d'environ 520 millions d'objets.

Le revenu associé au trafic international (3,4 milliards d'euros HT) diminue modérément : -0,6 % en un an. Cette baisse provient principalement du recul du revenu issu de la distribution des objets importés (-1,0 % en un an). Le revenu issu des objets exportés diminue au rythme plus modéré de -0,2 %.

Trafic international - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Export	330	298	326	303	279	-7,9%
Import	582	542	588	519	523	0,8%
Total trafic international*	912	840	914	822	802	-2,4%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Inclut les envois de correspondance, les envois remis contre signature, la presse et l'ensemble des colis hors express

Trafic international - Revenus en millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Export	1 519	1 557	1 738	1 801	1 797	-0,2%
Import	1 511	1 728	1 834	1 723	1 706	-1,0%
Total trafic international*	3 030	3 285	3 572	3 524	3 504	-0,6%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

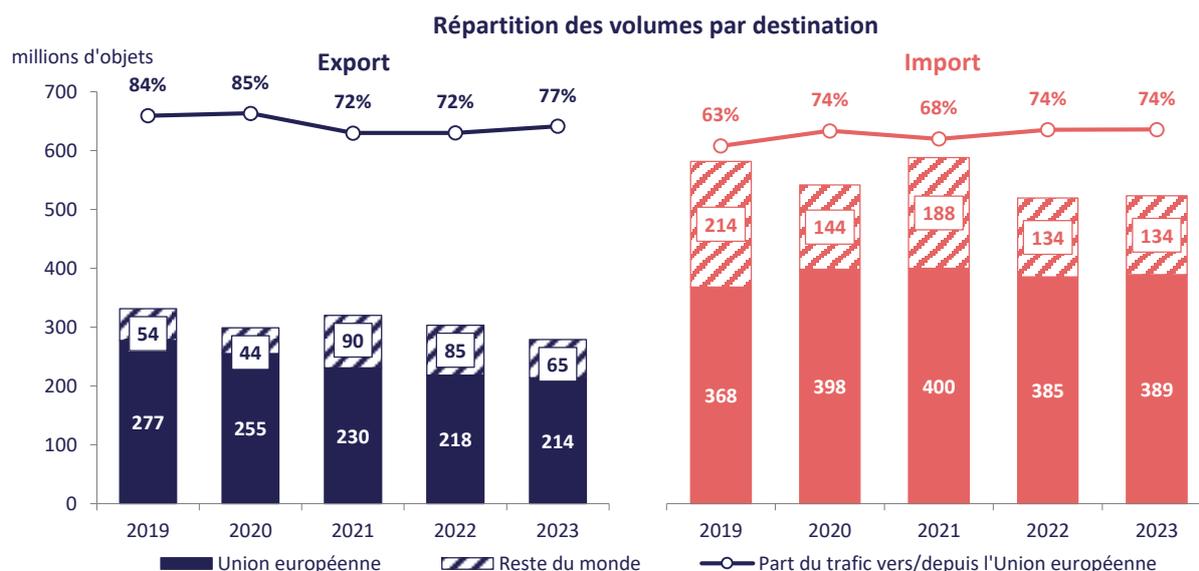
*Inclut les envois de correspondance, les envois remis contre signature, la presse et l'ensemble des colis hors express

b) La répartition des flux par zones géographiques

Le trafic d'objets transfrontières transite majoritairement au sein de l'Union européenne¹⁴. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2021 a toutefois entraîné le report des flux internationaux en provenance ou à destination du Royaume-Uni de la catégorie « Union européenne » vers la catégorie « reste du monde ». La part du trafic transitant au sein de l'Union européenne est par conséquent passée en 2021 de 78 % à 69 %. Depuis 2022, cette part progresse et atteint 75 % en 2023.

Le volume d'objets importés en provenance de l'Union européenne, qui représente 74 % du trafic entrant, augmente légèrement et s'établit à 389 millions d'objets (+0,9 % en un an). Le trafic en provenance du reste du monde se maintient à 134 millions d'objets (+0,2 %). S'agissant du trafic à l'export, la part du trafic à destination de l'Union européenne s'élève à près de 77 %, en raison d'une baisse importante du volume d'objets exportés vers le reste du monde (-23,0 %).

¹⁴ Les flux de la zone 1 dite « Union européenne » couvrent les pays de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.



Évolution du périmètre de comptabilisation des colis

Le règlement n°2018/644 du Parlement européen a donné de nouvelles compétences aux États membres. En particulier, il a permis la collecte d'informations à caractère statistique lorsque les opérateurs de colis emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le champ des indicateurs portant sur le marché du colis a évolué lors de la publication 2019. Il portait auparavant sur le seul champ des opérateurs autorisés par l'Arcep au titre de la distribution de courrier. Il porte, depuis l'édition 2019, sur l'ensemble des opérateurs de colis de plus de 50 salariés, quel que soit le type de colis (ordinaire, express, petit paquet).

3.2. Focus sur l'export

Le nombre d'objets exportés (courrier, colis, presse) s'élève à 279 millions en 2023, soit un recul de 7,9 % par rapport à 2022. Cette baisse provient essentiellement du repli des envois de correspondance, qu'il s'agisse de correspondance hors marketing direct (-12,4 % en un an) ou de publicité adressée (-14,2 %). Le volume de presse exportée se réduit également de 10 % en un an, et s'élève à 9 millions d'exemplaires.

Les envois de colis à l'étranger progressent au contraire de 5,4 % et représentent en 2023 près d'un tiers des objets exportés. S'élevant à 91 millions d'objets, ce segment de marché avait connu un fléchissement temporaire en 2022 lié à une conjoncture économique défavorable.

Export - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Envois de correspondance	247	211	227	207	179	-13,4%
publicité adressée	130	119	126	115	99	-14,2%
hors publicité adressée	117	92	101	92	80	-12,4%
Presse	12	11	10	10	9	-9,5%
Colis*	71	77	89	86	91	5,4%
Total Export	330	298	326	303	279	-7,9%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

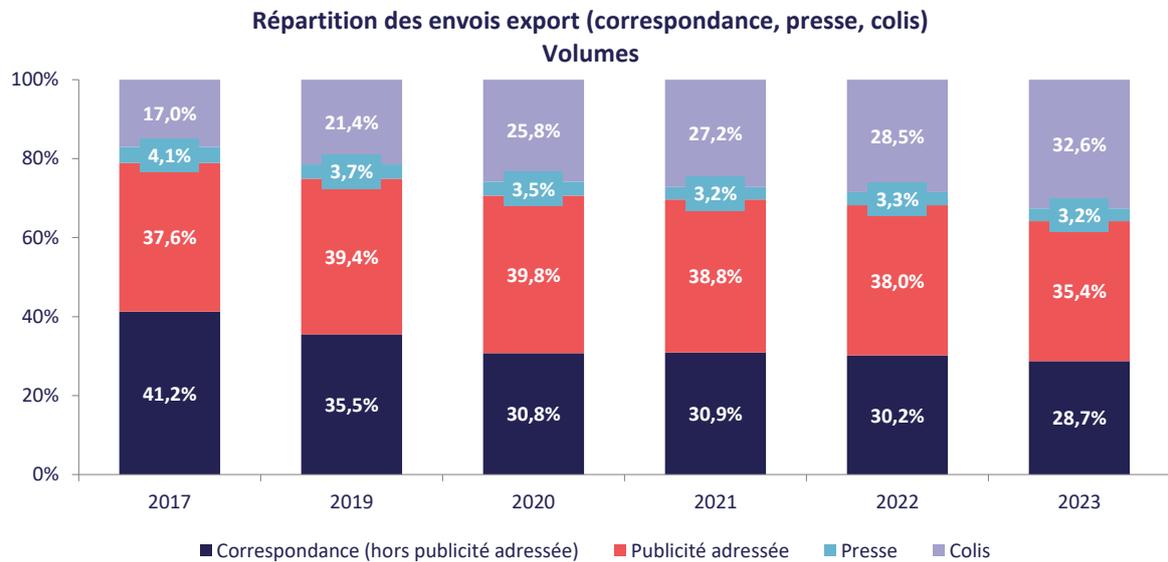
* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

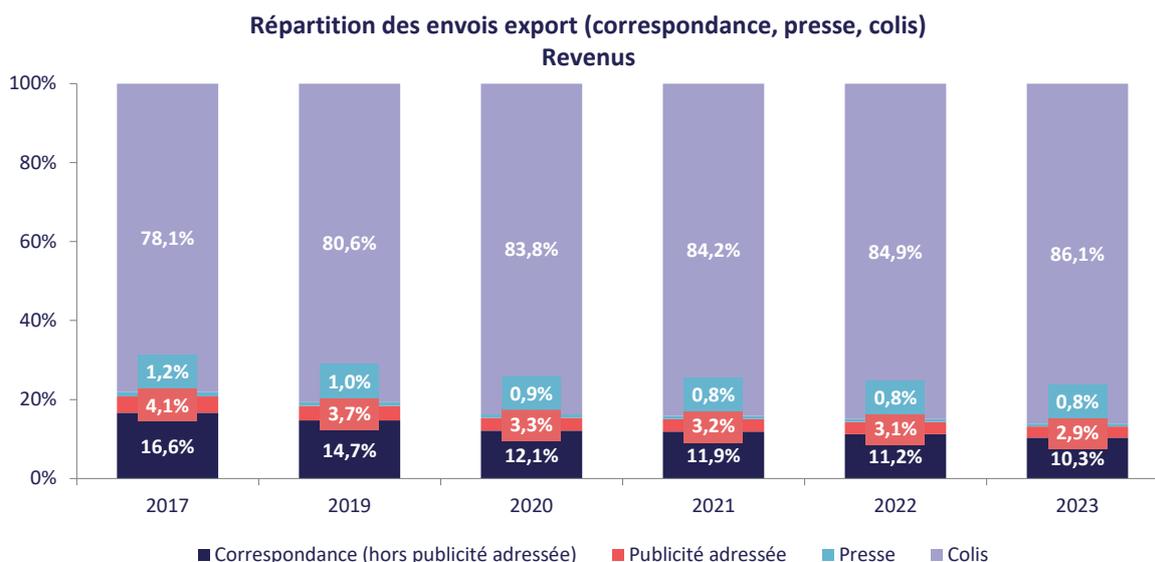
Malgré la baisse du nombre d'objets exportés, le revenu associé se maintient à 1,8 milliard d'euro HT : l'érosion du revenu issu des envois de correspondance et de presse à l'étranger est presque entièrement compensée par la hausse du revenu généré par les envois de colis. Le revenu généré par les envois de colis s'élève à 1,5 milliard d'euros HT (+1,1 % en un an). Ce segment à forte valeur ajoutée (17,0 € HT par objet) représente 86 % du revenu issu de l'export.

Export - Revenus en millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Envois de correspondance	279	239	261	257	237	-7,9%
publicité adressée	56	51	55	56	52	-7,4%
hors publicité adressée	223	188	206	201	185	-8,1%
Presse	15	14	14	14	14	-1,6%
Colis*	1 225	1 304	1 463	1 530	1 547	1,1%
Total Export	1 519	1 557	1 738	1 801	1 797	-0,2%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets





3.3. Focus sur l'import

Après une réduction sensible du volume d'objets importés en 2022, ce marché progresse à nouveau en 2023 : +5,8 %, porté par le marché du colis.

Les colis représentent en 2023 sept objets importés sur dix. Le nombre de colis importés s'élève à 374 millions, en croissance de 5,8 % en un an. Cette croissance intervient après un repli exceptionnel de ce marché de près de 14 % en 2022, sous l'effet conjoint de l'instauration d'un taux de TVA sur les produits achetés hors Union européenne¹⁵ et de la reprise de la crise sanitaire en Chine. Depuis 2018, le volume de colis importés suivait une tendance à la hausse, en raison de la croissance du e-commerce en provenance notamment des pays d'Asie et en particulier des colis contenant de petits objets (petits paquets). Le nombre d'envois de correspondance (hors publicité adressée) importés se réduit quant à lui de 3,5 %, tandis que les envois de publicité adressée diminuent plus fortement : -17,6 % en un an.

Bien que les flux d'objets importés enregistrent une légère augmentation, le revenu correspondant diminue pour la deuxième année consécutive, avec un recul de 1,0 %. Cette baisse provient de la diminution combinée du revenu provenant des envois de correspondance (-4,6 % en un an) et des envois de colis (-0,7 %). La réduction du revenu généré par l'import de colis, malgré une hausse de ces volumes, s'explique par une hausse des flux de colis dont le revenu généré est faible.

Import - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	223	172	175	163	147	-9,9%
publicité adressée	97	72	76	74	61	-17,6%
hors publicité adressée	126	99	99	89	86	-3,5%
Presse	4	3	3	3	2	-18,4%
Colis*	355	367	410	353	374	5,8%
Total Import	582	542	588	519	523	0,8%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

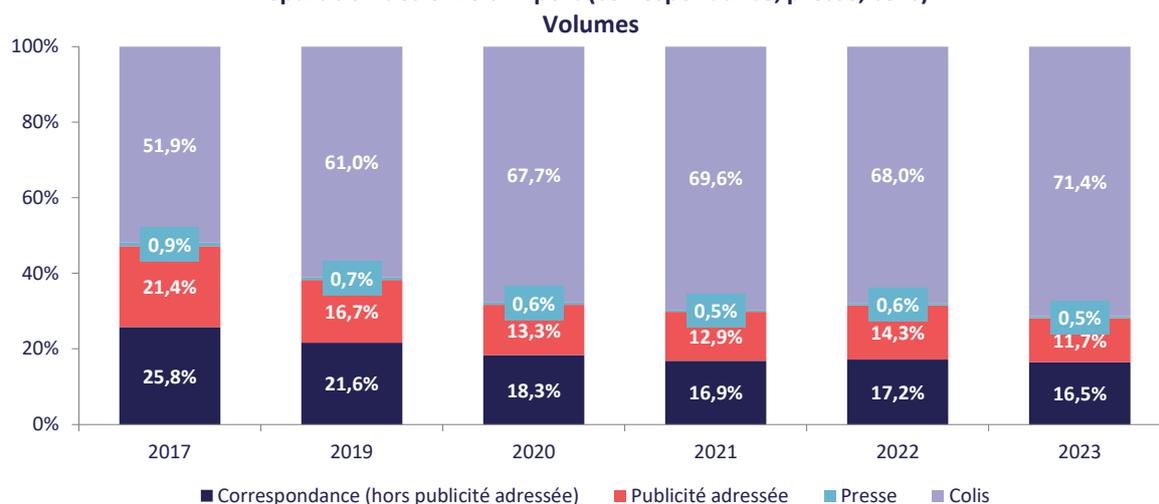
¹⁵ Directive (UE) 2017/2455 du Conseil du 5 décembre 2017 modifiant la directive 2006/112/CE et la directive 2009/132/CE en ce qui concerne certaines obligations en matière de taxe sur la valeur ajoutée applicables aux prestations de services et aux ventes à distance de biens

Import - Revenus en millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Envois de correspondance (y compris remis contre signature)	126	108	100	104	99	-4,6%
publicité adressée	40	29	32	34	27	-19,3%
hors publicité adressée	86	79	68	70	72	2,6%
Presse	3	3	3	2	2	-11,0%
Colis*	1 381	1 617	1 732	1 617	1 605	-0,7%
Total Import	1 511	1 728	1 834	1 723	1 706	-1,0%

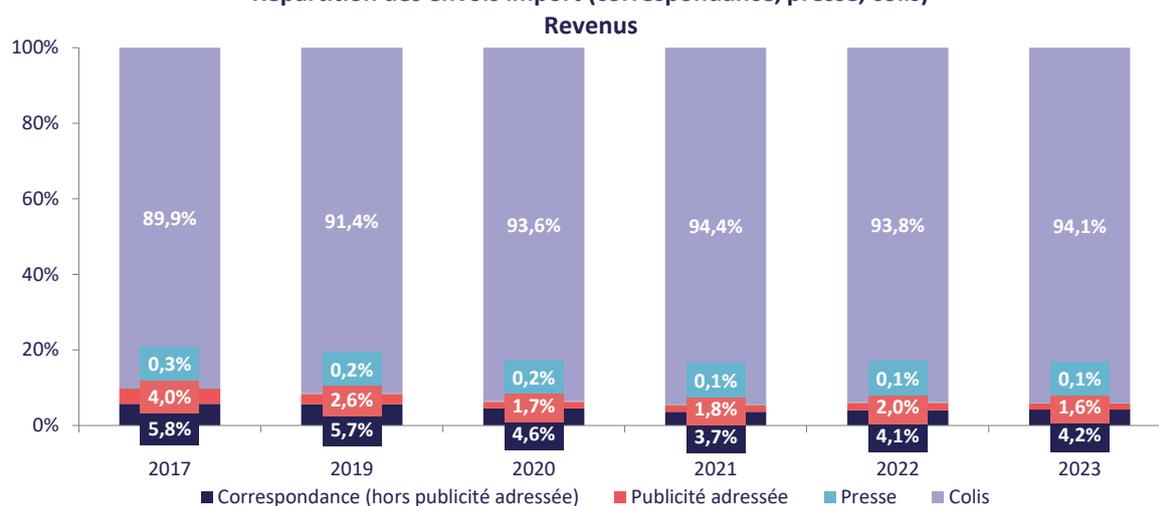
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Colis ordinaires, colis express et petits paquets

Répartition des envois import (correspondance, presse, colis)



Répartition des envois import (correspondance, presse, colis)



4. La presse

Le nombre d'exemplaires de presse au format papier distribués aux abonnés en 2023 s'établit à 1,4 milliard, en repli de 8,1 % par rapport à 2022. Ce volume se réduit à un rythme équivalent, quel que soit le mode de distribution : le volume de presse distribuée par circuit postal diminue de 7,9 % en un an (+1 point), tandis que le volume de presse distribuée par portage recule de 8,3 % par rapport à 2022¹⁶.

Le flux de presse papier distribuée aux abonnés recule chaque année depuis 2008, dans un contexte plus global de diminution des volumes de presse payée. Selon L'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM), le nombre d'exemplaires vendus sous format papier ou numérique baisse de 4 % en un an en 2023¹⁷. La baisse du volume d'exemplaires vendus au format papier (environ -9 % en un an) est partiellement compensée par la consommation croissante de la presse numérique payante (+7 % environ), qui représente 30 % de l'ensemble de la presse payée en 2023 selon l'ACPM (+3 points en un an).

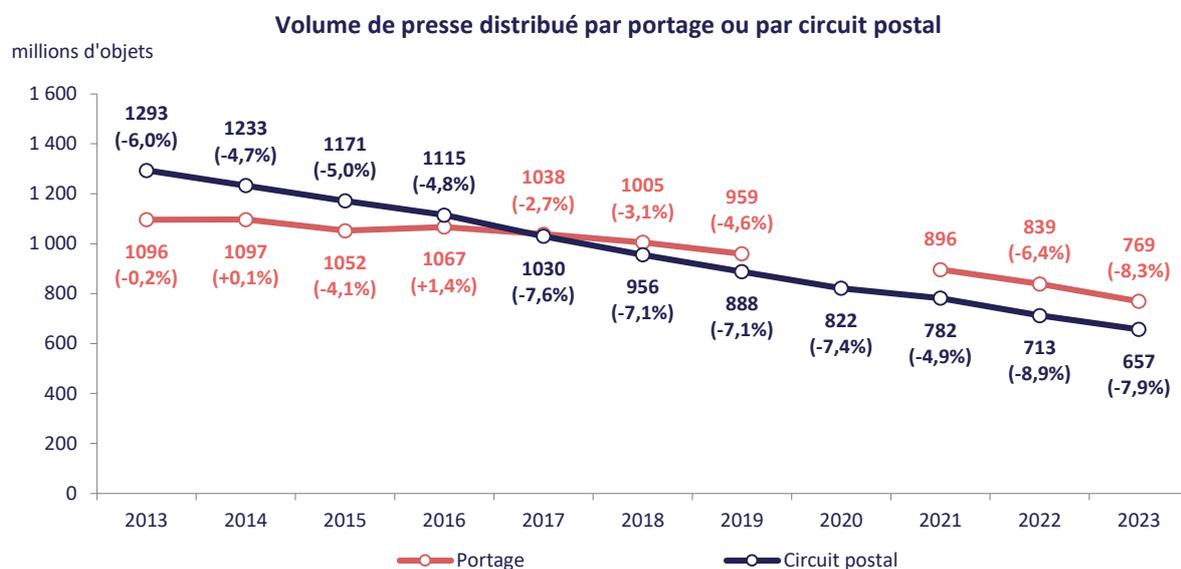
Presse - Volumes en millions d'objets	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Circuit postal	888	822	782	713	657	-7,9%
Portage*	959	nd	896	839	769	-8,3%
Distribution totale de la presse aux abonnés	1 847	nd	1 678	1 551	1 426	-8,1%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

* Source : ACPM, Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias – Portage de presse payante grand public

En 2020, les volumes de portage de presse ne sont pas disponibles sur l'ensemble de l'année

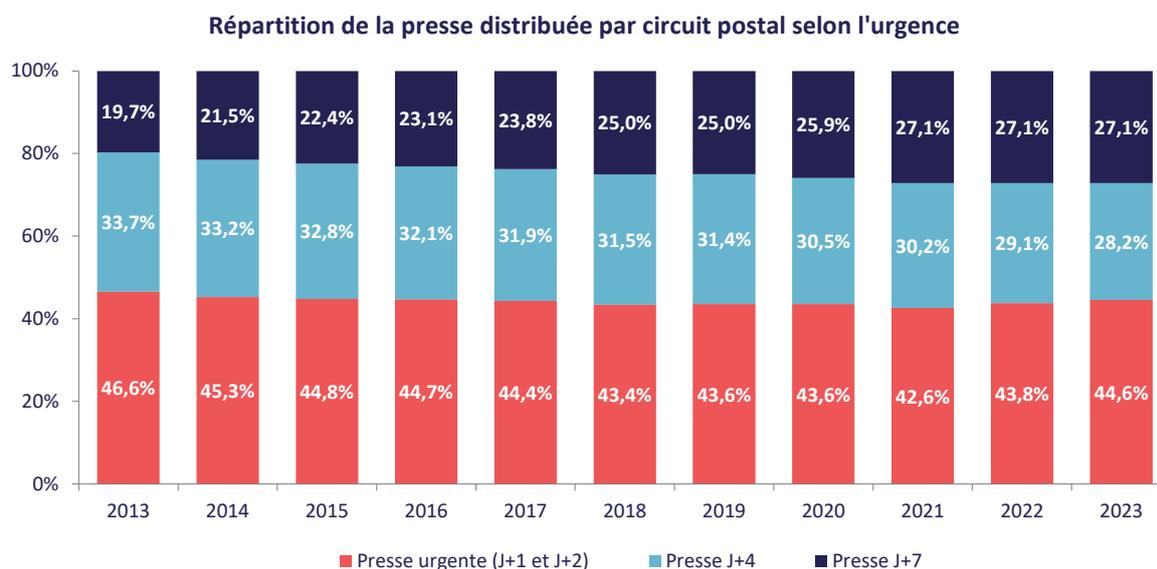
En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM



¹⁶ En 2022, les volumes de presse portée ont été estimés par l'Arcep d'après les informations publiées par l'ACPM. Ces estimations ont été réalisées pour certains titres afin de conserver un périmètre constant et comparable aux données des années précédentes.

¹⁷ Source : Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias, [Observatoire de la presse et des médias 2023](#)

S'agissant de la presse distribuée par circuit postal, les flux diminuent quel que soit le niveau d'urgence depuis 2015. Le nombre d'exemplaires distribués en J+1 et J+7 recule toutefois à des taux plus modérés (respectivement -6,1 % et -7,8 % en un an) que ceux distribués en J+4 (-10,5 %). Par conséquent, la part de la presse urgente s'élève à 44,6 % (+0,8 point en un an), à la défaveur de la presse distribuée en J+4 (29,1 %). La part de la presse distribuée en J+7 se maintient à 27,1 % pour la troisième année consécutive.



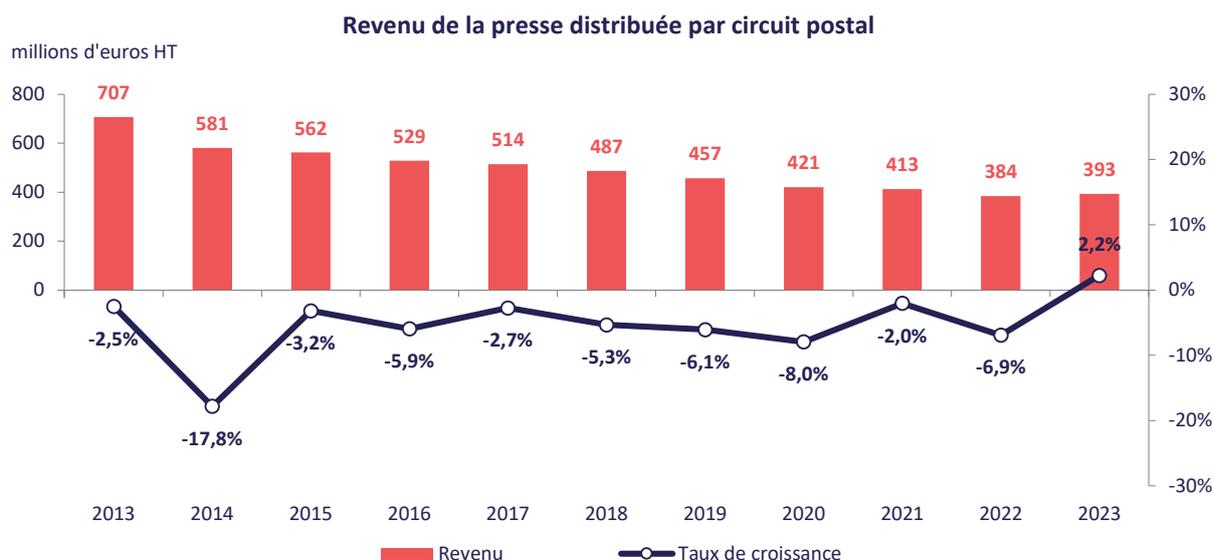
Le revenu issu de la distribution de la presse par circuit postal augmente de 2,2 %, après plus de dix années de repli. Cette hausse provient en particulier de la suppression de tarifs réduits réservés aux titres de presse d'information politique et générale (PIPG), aux quotidiens à faibles ressources publicitaires (QFRP) et à faible ressources de petites annonces (QFRA). Cette évolution des tarifs fait suite à l'entrée en vigueur du protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État relatif à la réforme du transport de la presse sur la période 2022-2026¹⁸. En conséquence, le revenu directement issu de cette activité augmente de 17,5 %, contre une baisse de 7,5 % un an plus tôt. Parallèlement, la compensation versée par l'État diminue de moitié, et s'établit à 40 millions d'euros en 2023.

Presse - Revenus en millions d'euros HT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Chiffre d'affaires "Presse"	354	325	325	300	353	17,5%
Compensation versée par l'État à La Poste au titre de la mission de transport et de distribution de la presse*	104	96	88	84	40	-52,4%
Total	457	421	413	384	393	2,2%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

*Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

¹⁸ Voir : [Protocole d'accord entre la presse, La Poste et l'État portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse papier abonnée pour les années 2022-2026](#)

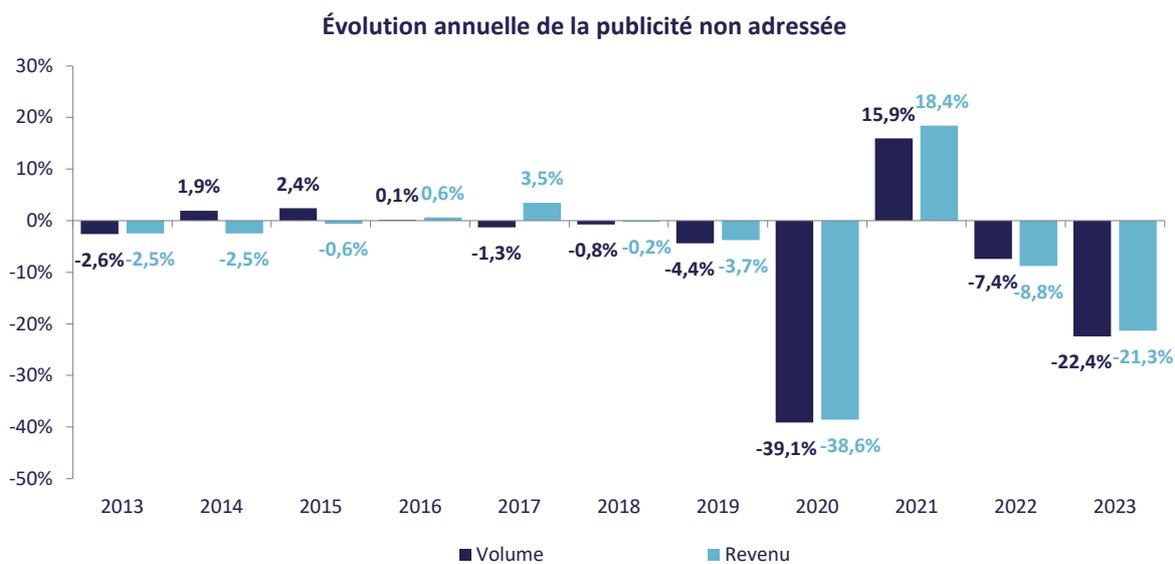
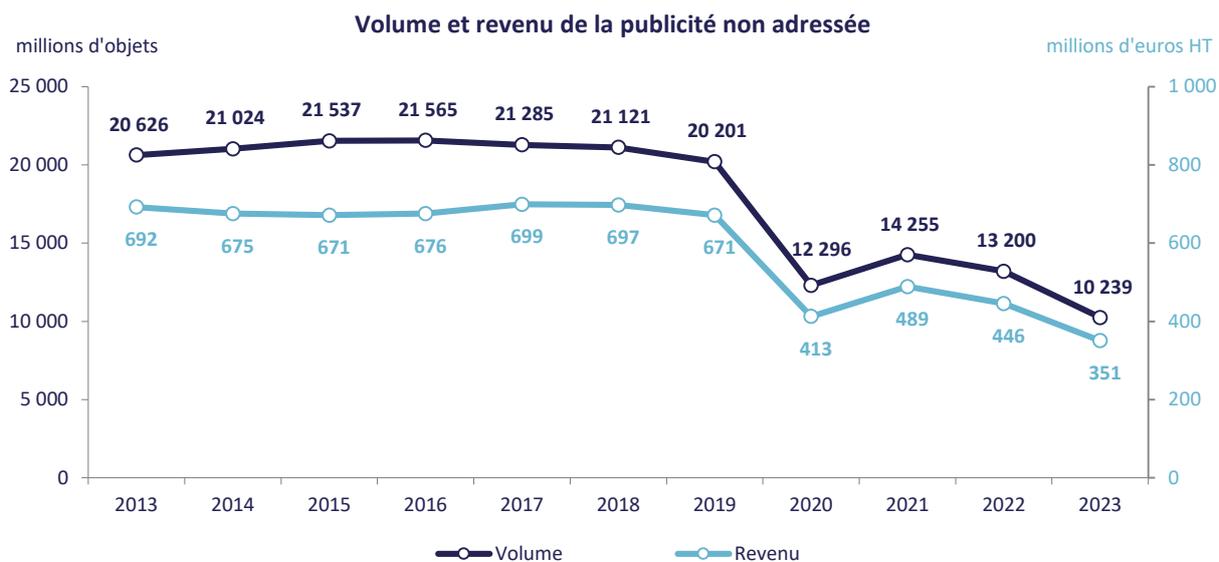


5. La publicité non adressée

Le volume de la publicité non adressée diminue de 22,4 % en 2023. Fortement affecté en 2020 par la crise sanitaire, ce marché avait alors chuté d'environ 40 % en un an. En 2023, il représente 10,2 milliards d'objets, soit près de deux fois moins qu'en 2019. Le volume de publicité non adressée diminue depuis deux ans, à un rythme qui s'intensifie significativement en 2023. Il s'était fortement réduit en 2020 durant la crise sanitaire (de près de 40 % en un an), avant de rebondir de 18 % l'année suivante. Le revenu afférent à la publicité non adressée diminue conjointement de 21,3 % et représente 351 millions d'euros. Bien que ce segment génère une volumétrie importante, celui-ci est à faible valeur ajoutée : le revenu moyen par envoi est pratiquement stable et s'élève à environ 3 centimes d'euros HT depuis 2005.

Publicité non adressée	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Volume en millions d'objets	20 201	12 296	14 255	13 200	10 239	-22,4%
Revenus en millions d'euros HT	671	413	489	446	351	-21,3%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales



Partie 2 – Investissements et emploi des activités postales et de colis

Évolution du périmètre de comptabilisation des emplois et investissements

Le règlement n°2018/644 du Parlement européen a donné de nouvelles compétences aux États membres. En particulier, il permet la collecte d'informations à caractère statistique auprès des opérateurs de colis lorsque ceux-ci emploient au moins 50 salariés ou qu'ils sont présents dans plus d'un État membre. En conséquence, le champ des indicateurs d'investissements et d'emplois a évolué. Ils sont présentés ci-après sur l'ancien périmètre, c'est-à-dire le seul périmètre des opérateurs autorisés jusqu'en 2018, et sur le nouveau périmètre (opérateurs autorisés et opérateurs de colis) à partir de 2017.

1. Les investissements

Les investissements réalisés par les opérateurs postaux autorisés par l'Arcep et par les opérateurs de colis¹⁹ enregistrent une hausse de 2,6 % en un an. Ces investissements s'élèvent en 2023 à 980 millions d'euros.

La hausse des investissements (+25 millions d'euros en un an) provient en totalité de l'accroissement des investissements incorporels (brevets, licences, logiciels, etc.), tandis que les investissements corporels (infrastructures, équipements, machines de tri, bâtiments, etc.) se maintiennent au niveau de 723 millions d'euros. La part des investissements corporels diminue par conséquent légèrement. Les investissements corporels restent toutefois largement majoritaires : ils représentent 76 % des investissements totaux réalisés par les opérateurs autorisés et les opérateurs de colis.

Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis <i>En millions d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Investissements corporels	628	554	580	724	723	-0,2%
Investissements incorporels	187	167	199	231	258	11,6%
Total des investissements	815	720	779	955	980	2,6%

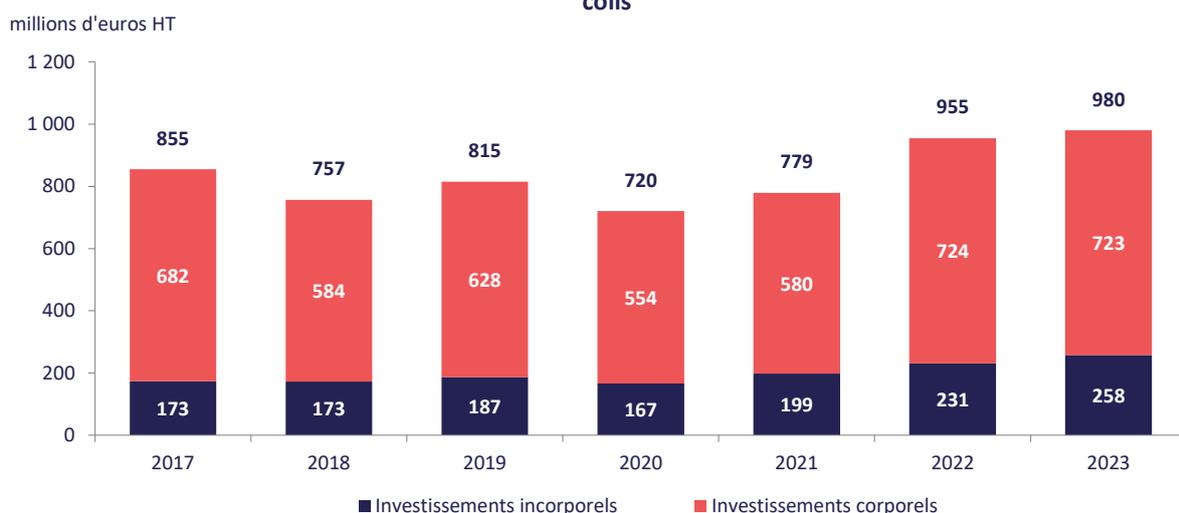
Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

¹⁹ Les investissements comptabilisés ici sont ceux des opérateurs autorisés par l'Arcep en fin d'année, de leurs filiales en France qui réalisent des investissements dans des activités postales et des opérateurs de colis. Par exemple, les investissements immobiliers du groupe La Poste sont réalisés par Poste Immo, filiale à 100 %. Poste Immo gère les investissements en infrastructure de sa maison mère (renfort de ses centres de tri et rénovation des bureaux de poste, modernisation de l'appareil de production) ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier. Ils couvrent ainsi les activités de prestations postales et de colis, en excluant la publicité non adressée et le routage.

Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis



Investissements liés aux activités postales des opérateurs autorisés et aux activités de colis



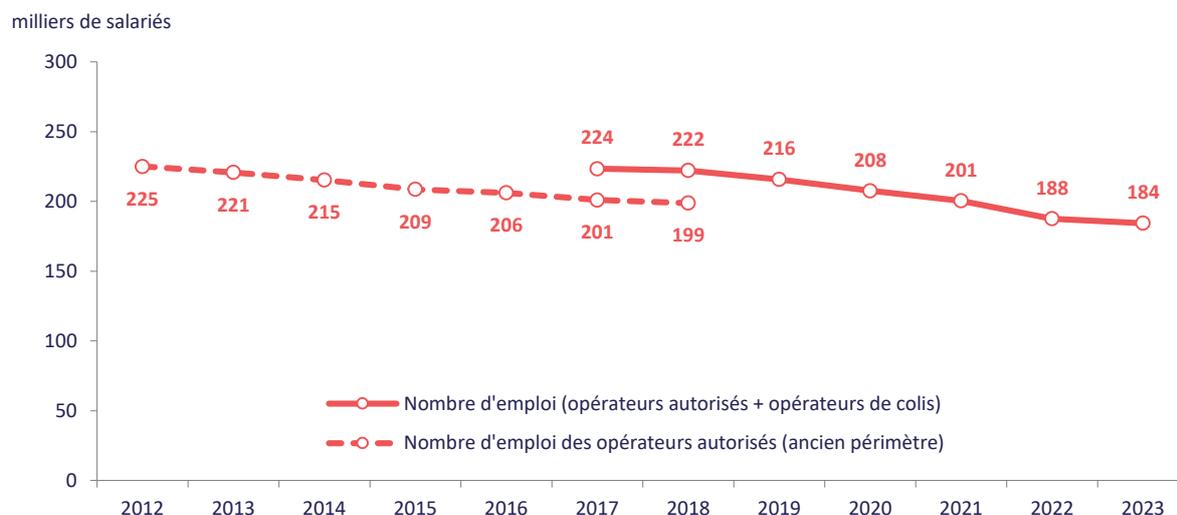
2. L'emploi

Le nombre d'emplois des opérateurs autorisés et de colis s'élève, au 31 décembre 2023, à 184 000. L'année 2023 est marquée par un recul de 4 000 emplois, soit un rythme de repli sensiblement inférieur aux années précédentes, qui oscillait autour de 7 000 par an. Cette baisse s'était intensifiée en 2022 en raison de la réduction du nombre d'emplois temporaires des opérateurs de colis, qui y avait eu fortement recours en 2021 à la suite de la reprise économique.

Emplois liés aux activités postales et de colis des opérateurs en milliers	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Nombre d'emploi : nouveau périmètre (opérateurs autorisés et de colis)	216	208	201	188	184	-1,7%

Source : Arcep, Observatoire statistique des activités postales

Effectif salarié des opérateurs autorisés et de colis



Comptabilisation du nombre d'emplois

À partir de 2017, le nombre d'emplois considéré ici correspond au nombre de personnes physiques employées par les opérateurs pour leurs prestations postales et d'acheminement de colis, c'est-à-dire en excluant les activités de publicité non adressée et de routage.

Les salariés de La Banque Postale, filiale du groupe La Poste, ainsi que ceux des services financiers de La Poste maison-mère, employés uniquement à des activités non postales, sont exclus.

Sont également exclus les personnels des agences ou relais partenaires auxquels les opérateurs délèguent certaines de leurs prestations.

Les salariés dont l'activité n'est consacrée que pour partie aux prestations postales et de colis, en particulier les guichetiers (leur activité est partagée entre des services liés aux prestations postales – affranchissement d'envois de correspondance ou de colis par exemple – et d'autres services pour le compte de filiales comme La Banque Postale), sont comptabilisés pleinement et non au prorata du temps passé sur des activités postales.

Annexe : définitions des différents segments de marché

Constitue un envoi postal tout objet destiné à être remis à l'adresse indiquée sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise avec ou sans valeur commerciale.

1.1. Envois de correspondance

L'envoi de correspondance est un envoi postal ne dépassant pas deux kilogrammes. Les envois postaux adressés tels que les livres, catalogues, journaux ou périodiques ne font pas partie des envois de correspondance. Le publipostage (publicité adressée ou marketing direct) est un envoi de correspondance.

1.1.1. Envois remis contre signature

Ces envois peuvent correspondre aux envois recommandés et aux envois à valeur déclarée. L'envoi recommandé est un service consistant à garantir forfaitairement contre les risques de perte, vol ou détérioration et fournissant à l'expéditeur, le cas échéant à sa demande, une preuve du dépôt de l'envoi postal et / ou sa remise au destinataire. L'envoi à valeur déclarée est un service consistant à assurer l'envoi postal à concurrence de la valeur déclarée par l'expéditeur en cas de perte, vol ou détérioration.

1.1.2. Export

Le segment du courrier international (envois de correspondance) sortant est ouvert à la concurrence pour toutes tranches de poids. Les opérateurs sont pour la plupart des filiales des postes européennes.

1.2. Colis

Le marché des colis regroupe deux segments : celui du colis hors express et celui du colis express. Les délais d'acheminement constituent le premier critère de distinction entre ces deux premiers segments : ils sont généralement supérieurs à un jour pour le colis hors express (J+2 à J+5) et égaux ou inférieurs à un jour pour l'express (J+1). L'identité des expéditeurs et des récepteurs de colis constitue le second critère. Le colis hors express concerne majoritairement les échanges entreprises-consommateurs ou entre particuliers alors que l'express répond davantage aux besoins interentreprises (délais courts, logistique adaptée). La distinction entre ces deux segments s'avère toutefois de plus en plus difficile à établir, les opérateurs proposant des produits de plus en plus convergents.

1.2.1. Colis hors express

Il s'agit de la livraison à domicile et en points de retrait des colis de 0 à 30 kg. Ce marché est complètement ouvert à la concurrence mais partiellement régulé : le service universel garantit qu'une offre de colis jusqu'à 20 kg en envoi ordinaire ou en recommandé soit disponible au public à l'unité sur tout le territoire. Outre La Poste, d'autres acteurs tels que Colis Privé ou les filiales de distribution des groupes de vente à distance (Mondial Relay) sont également présents sur le marché. Leurs clients sont

avant tout des acteurs de la Vente à Distance (VAD). Cette catégorie inclut les colis ordinaires, les colis remis contre signature et les colis contenant des petits objets ou petits paquets, définis comme des envois postaux destinés à contenir principalement des marchandises, ne dépassant pas 2 kg, dont le traitement est au moins partiellement mutualisé avec le traitement des envois de correspondance.

1.2.2. Colis express

L'express correspond à la livraison d'objets et de plis dans des délais garantis, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Deux catégories d'acteurs se concurrencent sur les différents segments du marché express colis légers de moins de 30 kg : les filiales de groupes postaux, qu'elles soient françaises (Chronopost, DPD) ou étrangères.

D'autres sociétés issues du transport routier ou aérien sont également présentes mais l'express tous poids et la messagerie constituent leur cœur de marché.

1.3. Distribution de la presse aux abonnés

1.3.1. Circuit postal

La presse écrite est l'ensemble des quotidiens et des publications périodiques diffusant une information générale, judiciaire ou technique. La Poste offre, d'une part, une prestation de distribution au titre du « service universel postal » et d'autre part, une prestation au titre de sa mission de service public de transport et de distribution de presse pour les titres disposant d'un numéro de la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). La distribution ne relevant ni du « service universel postal » ni de la mission de service publique est également comptabilisée. Les distributions gratuites de presse écrite sont exclues du champ de l'enquête ; seule la presse payante distribuée aux abonnés est prise en compte.

1.3.2. Portage de presse

Il s'agit du deuxième canal de distribution qui s'ajoute à celui de La Poste. Certains éditeurs de presse ont créé leur propre réseau de distribution (sur liste d'abonnés). Les distributions de presse écrite gratuites sont exclues du champ de la publication.

1.4. Publicité non adressée

Ce marché correspond à la distribution des messages sans référence personnelle, sans adresse et sans nom. Ces plis ne nécessitent ni collecte, ni tournée quotidienne de distribution.